

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2013

---

OUVERTURE LA NUIT DES COMMERCES SITUÉS DANS LES ZONES TOURISTIQUES  
D'AFFLUENCE EXCEPTIONNELLE OU D'ANIMATION CULTURELLE PERMANENTE -  
(N° 1486)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS2

présenté par

M. Sirugue, M. Robiliard, Mme Carrey-Conte, M. Paul, M. Aylagas, M. Bapt, Mme Biémouret,  
Mme Bouziane, Mme Bulteau, Mme Carrillon-Couvreur, Mme Clergeau, M. Ferrand,  
Mme Hélène Geoffroy, M. Germain, M. Gille, Mme Gourjade, M. Guedj, Mme Huillier,  
Mme Hurel, M. Hutin, Mme Iborra, M. Issindou, Mme Khirouni, Mme Laclais, Mme Lacuey,  
Mme Le Houerou, Mme Lemorton, M. Liebgott, Mme Neuville, Mme Orphé, Mme Pane,  
Mme Pinville, Mme Romagnan, M. Sebaoun, M. Touraine, M. Vérant et les membres du groupe  
socialiste, républicain et citoyen

-----

### ARTICLE 2

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence avec l'amendement de suppression de l'article 1er